



**SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS
ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE**

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N°2023-24

L'an deux mille vingt-trois et le six avril, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

MMES. Rosemary DROUILLOT _ Luce FAXULA _ Maya LESNÉ _ Alexandra MAILLOCHAUD _ Nathalie PINEAU.

Ms. Francis AUSSEIL _ Modeste BOSQUE _ Philippe BRETEAU _ Robert DIAZ _ Jean-François FABRE _ Jean-Louis FOUR _ Marc GIMBERNAT _ Rodolphe LAFFONT _ Jean-André MAGDALOU _ Christophe MANAS _ Jean-Charles MORICONI _ Robert OLIVE _ Louis PUIG _ Olivier RABAT _ François RALLO _ Louis SALA _ René WALLEZ.

Etaient absents et excusés :

MMES. Maria CABRERA _ Annie LELAURAIN _ Colette ROIG _ Sara TOURNÉ.

MS. Francis ALIS _ Rémy ATTARD _ Gilles CASAS _ Michel CRETON _ Luc DEVEZE _ Denis FERRER _ Antoine FIGUE _ Jean-Pierre LEROY _ Théophile MARTINEZ _ Christian MIRA _ Gérard NOLLEVALLE _ Georges PUIG _ André RADONDY _ Jean-François REGNIER _ Jean-Jacques THIBAUT _ Max TIBAC _ Jean-Marc THOBOIS.

Avaient donné procuration :

MME. Colette ROIG à donner procuration à Robert OLIVE.

Etaient absents :

MMES. Annie PEZIN _ Christine RODRIGUEZ.

MS. Patrick BELLEGARDE _ Thierry DEL POSO _ Patrick MAURAN _ Raymond PLA.

Assistaient également à la séance :

MMES. Morgane BOISRAME _ Sandrine BOSSOREIL _ Elodie DUSSAUSSOIS _ Christelle PLAGNES _ Lorie VERGNES.

MS. Baptiste BASNIER _ Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

**Convention d'occupation temporaire d'un bâtiment sur le site Natura 2000
du complexe lagunaire de Canet / Saint-Nazaire**

Dossier présenté par : Alexandra MAILLOCHAUD, Vice-présidente déléguée.

Le comité syndical réuni en séance publique,

Madame la Vice-présidente expose à l'assemblée que le Conservatoire du Littoral est propriétaire majoritaire du complexe lagunaire de Canet Saint Nazaire, comprenant notamment l'emprise du Village des Pêcheurs

La gestion des terrains du Conservatoire du Littoral est encadrée par une convention signée le 20 avril 2021 et qui définit le rôle et les compétences de chacun des signataires.

Le SMBVR dispose de la compétence GEMAPI et assure ainsi les missions de gestion hydraulique, et de préservation de la biodiversité, des habitats naturels, de la faune et de la flore.

Perpignan Méditerranée Métropole assure la gestion du trait de côte et du cordon dunaire dans le cadre des submersions marines, et la gestion de la fréquentation avec l'entretien des aménagements d'accueil, dont les cabanes de pêcheurs sont parties prenantes.

La mise en œuvre d'une gestion d'aménagements et de suivi scientifiques, engendre pour le SMBVR, le besoin de bénéficier d'une infrastructure de stockage de matériels divers. Or, une cabane de pêcheur peut faire office d'une telle infrastructure.

Le SMBVR a donc sollicité auprès du propriétaire (le Conservatoire du Littoral), et du gestionnaire des cabanes (Perpignan Méditerranée Métropole), l'autorisation de bénéficier d'un tel équipement.

Une Convention d'Occupation Temporaire d'un bâtiment sur le village des pêcheurs a donc été rédigée afin d'encadrer la mise à disposition d'une cabane.

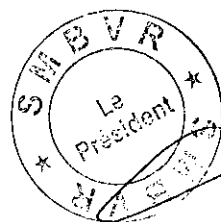
- L'autorisation d'occupation est accordée pour une durée de 5 ans et n'est pas renouvelable tacitement ;
- Du fait de son apport en tant que gestionnaire, le SMBVR n'est pas soumis à redevance ;
- L'usage exclusif est dédié à la gestion et l'entrepôt de matériel ;
- PMMCU à la charge de l'entretien du bâti et d'un état de propreté aux abords de la cabane ;
- La surface mise à disposition est de 94 m² comprenant la cabane et les abords dans l'emprise de la clôture.

Le comité syndical, ouï l'exposé de Madame la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à approuver cette convention d'occupation temporaire d'un bâtiment du Conservatoire du Littoral sur le secteur du Village des Pêcheur sur la commune de Canet en Roussillon, entre le SMBVR, Perpignan Méditerranée Métropole et le Conservatoire du Littoral
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.
-

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Président

François RALLO